

Notice d'informations des Activités Vélo Saison 2023 – 2024

Le Trial Club Fabregues, association sportive créée le 28 mars 1985 a pour activités :

La pratique sportive et éducative du Trial moto et vélo, aussi bien en loisir qu'en compétition, ainsi que la mise en œuvre de toutes actions, événements ou projets destinés à son développement. Le Club dispose, depuis 38 ans, d'un terrain communal de 20 ha dans la plaine du Massif de la Gardiole, sur la commune de Fabregues. Ce site exceptionnel et unique dans la région Languedocienne a été conçu et aménagé pour la pratique exclusive des activités Trial du Club. De nombreuses zones de franchissement artificielles et naturelles, de différents niveaux, permettent la pratique de ce sport sur un site adapté, homologué et sécurisé, durant toute l'année.

Adhésion :

La cotisation annuelle est de **35 €** pour la saison sportive, du **1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024**.

Elle inclut l'accès illimité et toute l'année au Terrain du Club aux horaires communiqués et affichés.

L'Adhésion au Club vaut acceptation sans réserves du règlement intérieur de l'Association et plus particulièrement des conditions d'accès et d'utilisation du Terrain.

Licence FFC pratiquant :

Elle est obligatoire pour les activités sportives d'entraînement proposées par le Club :

Séances d'entraînement de l'Ecole de Bike et VTT Trial, les Stages et les diverses compétitions.

Discipline : **VTT TRIAL** Licence Jeunesse (compétition) : U7, U9, U11, U13, U15, U17 : **59€**

Licence Sport loisir (pas de compétition) : à partir de 18 ans : **59€**

Accès au Terrain :

L'entrée au terrain est exclusivement réservée aux membres adhérents du Club à jour de leurs droits d'accès.

En échange d'une caution de **10 €**, toute personne membre du Club (adhérent majeur), pourra s'il le souhaite disposer d'une clé du cadenas de la barrière d'accès au parking.

Vos contacts :

Président : info@trial-fabregues.com **Eric PENA** Port. 06 86 51 52 98

eric.pena@trial-fabregues.com

Secrétaire Général : **Thierry CIESLA** Port. 06 07 59 66 03

thierry.ciesla@trial-fabregues.com

Entraîneur : **Marc CAISSO** Port. 06 60 47 00 32

Marc.caisso@gmail.com

N'hésitez pas à vous rapprocher de ces personnes pour toutes informations complémentaires

Ecole de Bike et VTT Trial : Saison 2023-2024

L'inscription à l'Ecole de Bike et VTT Trial est facultative.

La licence **FFC** est obligatoire pour tous les pilotes inscrits aux séances de l'Ecole de Bike et VTT Trial ainsi que pour les pilotes qui accèdent au Terrain pour des entrainements personnels.

Tarif (hors Licence FFC) :

Ecole de Bike et VTT Trial : Biclou et Biker 1	240 € /pilote/an : 1 séance hebdomadaire d'1h00
Biker 2	280 € /pilote/an : 1 séance hebdomadaire d'1h30
Biker 3	280 € /pilote/an : 1 séance hebdomadaire d'1h30
Performer	280 € /pilote/an : 1 séance hebdomadaire d'1h30

Possibilité de payer en 3 chèques (septembre 2023 - janvier 2024 et avril 2024)

Lieu de pratique :

Sur les zones du Terrain de Trial du Club, au lieu-dit "le bosquet", Chemin de la Fabrique sur la commune de Fabregues.

Planning :

La séance hebdomadaire d'entraînement d'une durée de 1h00 ou 1h30, en fonction des niveaux (tableau ci-dessous) se déroule le samedi pendant la période scolaire.

Le Club s'engage, dans la mesure du possible, à récupérer les séances qui seraient annulées (conditions météo, indisponibilité du terrain ou de l'Educateur, etc...) de façon à garantir aux pilotes un nombre minimum de 30 séances de pratique annuelle, pour ce faire le Club pourra opportunément anticiper et rajouter des séances au calendrier (par exemple, les 1er samedi des vacances scolaires).

Les séances d'entraînement de la saison sportive 2023-2024 reprendront le samedi **9 septembre 2023**.

Groupes	Niveaux	Séance	Horaires
PERFORMER	Compétition > N2	1h30	09h00 – 10h30
BIKER 3	Confirmé-N2	1h30	10h45 – 12h15
BICLOU	Débutants	1h00	14h00 – 15h00
BIKER 1	Jeune Homme N4	1h00	14h00 – 15h00
BIKER 2	Moyen-N3	1h30	15h15 – 16h45

Fonctionnement :

Les séances de l'Ecole de Bike et VTT Trial se déroulent sous l'encadrement sportif et éducatif de moniteurs diplômés.

Les pilotes ont la possibilité de louer, à la séance, un vélo du Club au tarif unitaire de **10€** équipé de freins V-brake (à câbles), le Club ne pourra pas garantir une disponibilité pour tous les pilotes et pour chaque séance, ce service étant indépendant de l'Ecole de Trial il conviendra dès lors, de réserver auprès de l'encadrement un vélo pour la séance suivante. L'entretien et la maintenance des vélos sont réalisés par le Club, cependant il est important de bien noter que **les crevaisons et les casses mécaniques restent à la charge du pilote.**

TRIAL CLUB FABREGUES

Association déclarée le 28/03/85 - Préfecture de l'Hérault N°W343018521

SIRET 502 343 593 00013 - APE 9312Z

Agrément préfectoral « Pôle Jeunesse et Sports » N°S-14-2015

42, RUE JOHANN STRAUSS 34690 FABREGUES

TEL. 04 67 85 23 03

Email: info@trial-fabregues.com



**TRIAL-CLUB
FABREGUES**
www.trial-fabregues.com



Séance de découverte

L'inscription à une première séance « découverte » est possible avant toute adhésion et prise de licence :

- Se munir d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Vélo Tout Terrain.
- Le vélo Trial ainsi que les équipements de sécurité (casque, protège-tibias et gants) seront gracieusement mis à disposition.

NB : Les places étant limitées, veuillez nous contacter pour réserver une séance découverte

TRIAL CLUB FABREGUES

Association déclarée le 28/03/85 - Préfecture de l'Hérault N°W343018521

SIRET 502 343 593 00013 - APE 9312Z

Agrément préfectoral « Pôle Jeunesse et Sports » N°S-14-2015

42, RUE JOHANN STRAUSS 34690 FABREGUES

TEL. 04 67 85 23 03

Email: info@trial-fabregues.com



Affiliation N° 34 095 006



LMR 19 Dpt34 C2515



Affiliation N° 13 34 103